



Soupçon de vol au travail

Par **will1902**, le **06/10/2009** à **13:33**

Bonjour,

Je vous sollicite car je me trouve dans une impasse.

hier, j'ai été accusé du vol d'un article sur mon lieu de travail. En mettant un produit en exposition, j'ai mis un de ses accessoire dans ma poche (sans intention de le voler) le car j'ai été interrompu par un client. Le souci c'est que j'ai perdu cette accessoire.

La ou j'ai été très bête, c'est que j'ai menti en disant que l'accessoire n'était pas dans la boîte de peur de me faire engueulé.

On l'a retrouvé une heure plus tard sous le meuble. Le problème est que la caméra de surveillance m'a vu le mettre dans ma poche au moment du déballage...

Mon chef m'a ensuite convoqué dans son bureau et m'a accusé de vol. j'ai avoué avoir menti et avoir bien vu accessoire dans la boîte mais pas d'avoir voulu le voler.

En gros tout est contre moi...

Je n'ai pas eu l'intention de voler. Ne me jugez pas s'il vous plait, je suis la pour savoir quoi faire.

Aujourd'hui, je suis en repos. Je n'ai pas encore eu de nouvelles de mon employeur. Je ne veux plus travailler a cet endroit avec ce soupçon de vol au dessus de ma tête. Je n'ai pas envie de me confronter a tous le monde demain. Je n'ai pas envie d'être accusé de vol devant tout le monde.

Je n'ai qu'une envie, c'est de démissionné. pensez vous que je devrait envoyé une lettre de démission aujourd'hui ? Puis-je demander à ne pas revenir au travail ?

Que dois-je faire ?

Please help !

Par **jeetendra**, le **06/10/2009** à **14:00**

[fluo]Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Gironde[/fluo]
30 Rue des Frères Bonie - 33077 BORDEAUX CEDEX - Tél 05.47.33.91.17

Bonjour, [fluo]il n'y a pas eu de vol, ni de tentative de vol, l'accusation de l'employeur est rocambolesque, tirée par les cheveux[/fluo], contactez le cdad de Bordeaux ou Maison de justice et du droit pour préparer votre défense, l'idée de démissionner, de ne pas vous rendre au travail, n'est pas une bonne chose, cela confortera votre employeur, tenez bon, cordialement

Par **frog**, le **06/10/2009** à **16:51**

[citation]Je n'ai qu'une envie, c'est de démissionner. pensez vous que je devrais envoyer une lettre de démission aujourd'hui ? Puis-je demander à ne pas revenir au travail ?
[/citation]

Pas de raison de dramatiser... L'employeur ne peut pas te faire grand chose étant donné les circonstances.

Pas de sanction possible pour le vol. Quant au mensonge, ça ne sera pas suffisant pour se séparer de toi. Explique toi avec lui à tête reposée, fais ton mea culpa et vois la suite.

Par **will1902**, le **06/10/2009** à **17:58**

merci pour votre réponses.

Mais je peux être accusé de tentative de vol non ?

Lorsque mon chef m'a convoqué, il m'a mis une telle pression que je n'arrivais même plus à me rappeler exactement la situation et comment elle s'est déroulée....

Encore une fois, tout est contre moi. J'ai vraiment peur d'y aller et de devoir être confronté à ça, et de devoir m'expliquer.

Dans tous les cas, je ne vais pas tarder à poser ma démission car travailler avec ce soupçon de vol au dessus de moi je ne vais pas le supporter.

Par **frog**, le **06/10/2009** à **18:46**

[citation]Mais je peux être accusé de tentative de vol non ?
[/citation]

Non. Il faut que tu aies eu la volonté de voler, chose que tu n'avais à aucun moment.